



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Metiers d'art

Question écrite n° 42367

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de la culture sur l'interet et l'importance qui s'attachent a la restauration des monuments historiques qui constituent une part essentielle du patrimoine culturel de la France. Dans cette perspective, il apparait opportun de faire respecter la loi de programme no 93-1437 du 31 decembre 1993 relative au patrimoine monumental, tant en 1996 qu'en 1997. En effet, la restauration des monuments est realisee dans le cadre de programmes pluriannuels, impliquant l'intervention de nombreux partenaires techniques et ne peut etre tributaire des incertitudes budgetaires qui ont pour consequence l'arret des projets et la disparition des entreprises, dont il convient de rappeler qu'elles regroupent 8 000 compagnons qui sont des detenteurs uniques et irremplacables d'un savoir-faire transmis de generation en generation. Il lui demande de lui preciser les perspectives de son action ministerielle a cet egard.

Texte de la réponse

La conservation des monuments historiques est l'une des missions fondamentales de l'Etat en faveur du patrimoine, dont est charge le ministere de la culture ; elle interesse au premier chef l'ensemble des collectivites locales qui sont proprietaires de 44 p. 100 des monuments proteges au titre de la loi de 1913, et les quelque 1 000 entreprises reparties sur tout le territoire dont 9 000 emplois sont directement lies a cette activite et constituent un capital de savoir-faire essentiel a preserver. C'est pour garantir la progression reguliere des credits servant a cette mission que le Parlement a adopte, sur proposition du Gouvernement, la loi de programme du 31 decembre 1993 relative au patrimoine monumental. Ce secteur represente en 1996 13 p. 100 du budget du ministere de la culture (hors depenses de personnel) et 39 p. 100 de ses depenses en capital. Les arbitrages rendus pour 1996 et la preparation du budget 1997 prennent naturellement en compte dans un contexte tres difficile pour les finances publiques l'importance des enjeux, notamment en termes d'emplois, lies au maintien d'un flux regulier de commandes qui concourent a un marche de 3 milliards de francs par an.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42367

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 août 1996, page 4478

Réponse publiée le : 9 septembre 1996, page 4804